



ADMINISTRATION COMMUNALE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 2 MAI 2005

Résumé des points inscrits à l'ordre du jour

Séance publique

CULTES – FABRIQUES D'ÉGLISE

2. **Comptes 2004 des Fabriques d'Eglise :**
 - Notre-Dame à Villers-Notre-Dame
 - Saint-Amand à Villers-Saint-Amand
 - Saint-Pierre à Mainvault**Avis.**

3. **Budget 2005 de la Fabrique d'Eglise Saint-Quirin à Houtaing. Avis.**

ADMINISTRATION GENERALE

4. **Règlement général de police. Modification.**

La Ville d'Ath fut l'une des premières Cités, voici déjà deux ans et demi (décembre 2002) à publier, à l'issue d'une large période de consultation démocratique, un règlement général de police structuré et à mettre en place le système des sanctions administratives.

A ce jour, quelque 310 dossiers ont été ouverts.

Le législateur fédéral, par le biais de la loi du 17 juin 2004 modifiant la nouvelle loi communale (Moniteur belge du 23/07/2004) a innové dans deux domaines.

Il a tout d'abord permis aux communes d'intégrer dans leur règlement de police des infractions qui restent pénales mais qu'elles ont la possibilité de sanctionner administrativement si elles le jugent opportun. Cette dérogation légale au principe de l'interdiction de la double incrimination se rapporte aux articles suivants du Code Pénal :

- article 327/330 : menaces d'attentat contre les personnes ou contre les propriétés et fausses informations relatives à des attentats graves
 - article 398 : coups et blessures volontaires
 - article 448 : injures
 - articles 461 et 463 : vol simple
 - article 526 : destruction ou dégradation de tombeaux, monuments, objets d'art
 - article 537 : destruction et dévastation d'arbres et de greffes
 - article 545 : fait de combler les fossés, couper ou arracher les haies, détruire les clôtures, déplacer ou supprimer des bornes et pieds corniers.
- Toutefois, le Procureur du Roi de Tournai - et d'ailleurs la conférence des Procureurs du Roi - ne souhaite pas, dans l'état actuel des choses, que ces matières sortent du ressort judiciaire exclusif.

Il convient dès lors d'attendre l'évolution de ce dossier avant de prendre position.

Un second volet de la loi abroge les contraventions des quatre premières classes du Titre X du Livre II du Code pénal ainsi que l'Arrêté-Loi du 29 décembre 1945 portant interdiction des inscriptions sur la voie publique. Certaines dispositions étaient devenues obsolètes ; d'autres comportements répréhensibles pour la tranquillité publique devraient être transférés dans le paysage juridique local.

Un arrêté Royal du 17 mars 2005 publié au Moniteur Belge du 24/03/2005 a mis ces dispositions en vigueur à dater du 01/04/2005.

Au-delà de ces modifications législatives, l'expérience acquise depuis deux ans et demi commande la modification de quelques dispositions relatives

- a) à la section 10 du Règlement, relative aux risques occasionnés par certains chiens
 - en permettant au vétérinaire, dans l'avis objectif qu'il doit remettre sur l'état comportemental du chien, de prendre en compte les conditions d'hébergement de l'animal
 - en édictant, pour une période limite dans le temps et courant du 1^{er} avril au 1^{er} octobre, vu la présence d'enfants, l'interdiction de la promenade de chiens identifiés de races spécifiques en des lieux de promenade ;
- b) aux distributeurs automatiques, déjà interdits sur la voie publique, mais qui, organisés par un commerçant dans un couloir ou renforcement d'un commerce, pourraient proposer à la vente des boissons alcoolisées ;
- c) à la police générale du marché public du jeudi, en permettant à l'employé(e)placier(ère) de requérir la production des cartes de commerçants ambulants des aidants et la preuve de l'inscription à la banque-carrefour de la sécurité sociale (numéro d'entreprise) ;

- d) à l'information préalable du Bourgmestre de toute réunion, fête ou manifestation publique, organisée sur le territoire de l'entité, en étendant l'obligation aux propriétaires, afin de pallier à l'oubli de certains organisateurs ;
- e) à la gestion indirecte du stationnement en obligeant les propriétaires d'un immeuble ou d'un terrain servant au stationnement payant (location) ou gratuit d'informer le Bourgmestre de l'identité des usagers de ce(s) parking(s) afin de lutter contre l'obtention d'une carte de riverain alors qu'on dispose d'un parking loué.

SERVICE INCENDIE

5. Cadre du personnel. Déclaration de vacance d'un emploi d'officier volontaire.

Le cadre du service communal d'incendie, modifié par délibération du 14/03/2005, comporte, dans le cadre des officiers, un emploi de Capitaine/chef de service, deux emplois de Lieutenant ou S/Lieutenant et un emploi de Lieutenant ou S/Lieutenant médecin.
Un emploi de S/Lieutenant est actuellement occupé.
L'autre emploi de S/Lieutenant ou de Lieutenant est vacant.

DOMAINE COMMUNAL

6. **Aliénation de l'immeuble sis Avenue de la Roselle, 22. Décision.**
7. **Aliénation de deux parcelles sises à l'arrière des immeubles 34-36 et 38 de la rue d'Enghien. Décision.**
8. **Acquisition du terrain cadastré section A n°93A sis à Villers-Notre-Dame. Décision.**
9. **Acquisition d'une partie du terrain cadastré section A n°212f sis à Bouvignies et revente d'une partie de ce terrain. Décision.**
10. **Acquisition d'un terrain. Aménagement des abords de la chapelle de Rénowelz. Décision.**
11. **Echange et vente de parties de parcelles sises rue des Rentiers à Meslin-l'Evêque. Décision.**
12. **Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section C n°190k sise au Quai de l'Entrepôt à Ath. Décision.**
13. **Vente de parcelles de terrain sises à Moulbaix. Décision.**

PLAN TRIENNAL DES TRAVAUX 2004-2006

14. **Ghislenghien - Egouttage.
Modification du projet initial :**

- Construction d'un pertuis sous la rue Tour Notre-Dame

- Suppression de l'abaissement du radier du pont sous la route de Grammont.

Approbation.

Dans le cadre de l'établissement des projets repris au plan triennal des travaux pour les exercices 2004 – 2006, il avait été prévu dans le cadre de l'amélioration du centre de Ghislenghien, des travaux d'endoscopie et d'égouttage.

Dans ce dernier volet, il était prévu notamment des aménagements sur la Sille et le Ruisseau du Buissenal.

Après examen précis des lieux, les responsables de l'Intercommunale I.P.A.L.L.E. estiment que la réalisation d'un pertuis de 3,00 m x 2,00 m sous la rue Tour Notre Dame ne nécessitera plus l'exécution de l'abaissement du radier du pont sous la route de Grammont, dont la structure, après investigations, s'avère en mauvais état et engendrerait des travaux nettement plus onéreux que le montant prévu dans la fiche du plan triennal.

Le pertuis sera réalisé au droit du tracé du collecteur, initialement prévu par fonçage et qui pourrait dès lors être posé à ciel ouvert, conjointement avec celui-ci.

Cette façon de réaliser les travaux implique que ceux-ci doivent être réalisés en avenant au chantier du collecteur et engendre une partie égouttage complémentaire à diminuer des dépenses en moins.

Les débours sont entièrement pris en charge par la S.P.G.E.

15. Création d'une voirie avec égouttage au Clos du Tardin à Moulbaix. Approbation du projet, de l'avis de marché et choix du mode de passation du marché et de financement.

Dans le cadre du programme triennal des travaux pour les exercices 2004 – 2006, le Conseil Communal a prévu d'inscrire en priorité 4 de l'année 2005 la création d'une voirie de desserte avec égouttage destinée à desservir le « Clos du Tardin » où seront érigées 10 habitations acquises de type terrienne.

Les Auteurs de projet, l'Association Momentanée NOTTE – PICRON, ont déposé un projet complet pour ces travaux.

Ce marché pourrait être passé par voie d'adjudication publique.

Ces investissements, concrétisés sous forme de zone résidentielle, sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de la Direction Générale des Pouvoirs Locaux du Ministère de la Région Wallonne à concurrence de 80 %.

DISTRIBUTION D'EAU

16. Souscription de parts sociales pour les travaux d'extension du réseau au chemin Belicamp à Villers-Notre-Dame. Approbation.

SECURITE ROUTIERE

17. Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière. Arrêté ministériel. Avis.

Le 8 avril 2005, le Ministère wallon de l'Équipement et des Transports - Direction Générales des Autoroutes et des Routes a transmis un projet d'Arrêté ministériel portant règlement complémentaire sur la police de la circulation routière relatif à la limitation de la vitesse des véhicules à 70 km/h, sur la route régionale n°528, dans la traversée d'Houtaing. Il s'agit d'adopter ce règlement complémentaire, suite à la demande de la Ville d'Ath, approuvée par la cellule Provinciale de Sécurité routière, en date du 28 octobre 2004.

BATIMENTS COMMUNAUX

18. Aménagement de la Maison Descamps en crèche. Projet. Choix des modes de passation du marché et de financement. Approbation.

Dans le cadre des contacts établis avec le FOREM, il a été convenu de reprendre le bâtiment DESCAMPS établi sur une surface totale de 586 m² et comprenant quatre niveaux pour le franc symbolique et pour une durée indéterminée, l'idée étant de créer à cet endroit proche de la Maison de l'Emploi, du siège de l'Oeuvre de la Naissance et de l'Enfance, de la gare ferroviaire et routière, d'un grand nombre d'écoles fondamentales et secondaires et d'un ensemble de services et commerces, un milieu d'accueil pour les enfants de moins de deux ans et demi.

En effet, les Gouvernements régional et communautaire, mais aussi d'autres niveaux de pouvoir, des entreprises, des associations et des parents demandent ces structures créées dans un environnement favorable pour le développement de l'enfant.

Au cours de ces dernières années, la ville d'Ath, le C.P.A.S. et le milieu associatif ont développé une politique d'accueil permettant d'anticiper certains besoins.

Citons La Babillarde et ses gardiennes à domicile, les gardiennes indépendantes, les crèches Les Oursons, Les Nénuphars, Les Mésanges et les dix-huit Maisons d'Enfants rattachées aux écoles communales.

Aujourd'hui, il a été demandé à ces différents intervenants quels étaient, selon eux, les besoins des parents. Force est de constater qu'il manque au moins une soixantaine de places d'accueil pour faire face aux nécessités journalières sans compter les besoins en provenance des parents qui travaillent au sein de la zone économique de Meslin/Ghislenghien.

Un projet a été introduit auprès du Comité sub-régional visant à la création de vingt-quatre places d'accueil agréées au sein du bâtiment DESCAMPS sis rue de la Station.

Cet ensemble immobilier se prête parfaitement au développement de ce projet bien localisé, accessible et convivialisé par un espace vert relativement intéressant et calfeutré à l'arrière du bâtiment.

Ainsi, le sous-sol serait réservé pour les techniques spéciales et les stockages. Le rez-de-chaussée accueillerait deux unités de huit enfants. Le premier étage accueillerait une unité de plus jeunes enfants et le second serait aménagé partiellement pour accueillir les services administratifs de cette crèche.

Le bâtiment sera équipé d'un ascenseur et toute la sécurité, la convivialité, l'hygiène sont parmi les priorités essentielles de ce projet.

L'étude des aménagements intérieurs a été réalisée par un Architecte local en collaboration avec les responsables de l'Oeuvre de la Naissance et de l'Enfance.

A noter que le projet de crèche dans l'ancienne Gare de Ghislenghien a déjà été présenté. En cet espace, entre 18 et 24 enfants pourront être accueillis.

Enfin, une association sans but lucratif étudie le réaménagement de sa structure d'accueil située sur le site « Vauban » afin de recevoir dans un meilleur environnement un nombre d'enfants plus important qu'aujourd'hui.

BATIMENTS SCOLAIRES

19. Démolition et reconstruction du préau de l'école d'Isières. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.

Un auteur de projet a été désigné pour présenter un projet de démolition et de reconstruction du préau tel qu'il est déposé au dossier.

Ce nouvel élément servira de préau mais également pour les festivités organisées au sein du bâtiment scolaire.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

20. Lotissements :

- a) **chemin de Mons à Gand à Ghislenghien. Equipement. Ratification.**
- b) **rue de la Sille à Meslin-l'Evêque. Equipement. Approbation.**

21. Schéma de structure. Modifications mineures.

En séance du 30 décembre dernier, a été approuvé le projet de schéma de structure communal, qui constituera un outil de gestion de l'aménagement du territoire similaire à celui utilisé pour le centre-ville, mais étendu à l'ensemble de l'entité.

Cette phase d'approbation a permis de valider le contenu et la procédure liés à cette étude avant les modifications annoncées du décret-programme entré en vigueur le 11 mars 2005.

Entre-temps, la Direction de l'Aménagement Local du Ministère de la Région Wallonne a remis son appréciation sur le travail. Seules quelques

remarques pour des modifications mineures ont été communiquées, ce qui représente un signe de la qualité de celui-ci.

Mme SARLET, Directrice générale, a confirmé lors d'une réunion ce 15 avril avoir été agréablement impressionnée par la démarche globale mise en oeuvre. Il faut ici remercier les différents acteurs du Conseil, de la CCAT et son groupe de travail, du bureau d'études et de la Ville, qui ont participé à l'élaboration de cette étude.

Actuellement, le Collège échevinal propose de procéder à l'approbation provisoire du schéma de structure avec les modifications mineures apportées, avant de soumettre l'étude à une enquête publique de 30 jours.

REMEMBREMENT RURAL

22. Aménagement de sites sur le territoire de la Ville. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.

Le Comité d'échange « Ath-Brugelette » a transmis le projet d'aménagement des sites sur le domaine public de l'entité athoise. Il s'agit notamment de plantations à Meslin au niveau du Chemin des Skippes, à Gibecq, au Chemin Naghin et à Arbre au chemin Moreau. Le plan de financement de ce projet s'établirait comme suit :

- Région wallonne : 80 %
- Ville d'Ath : 20 %

ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE GHISLENGHIEN

!

23. Travaux de rectification et mise à gabarit du chemin Brimboriau entre les rues du Parc industriel et de la Villa romaine. Projet. Approbation.

Dans le cadre d'une amélioration des voies de circulation au sein de la zone d'activités économiques de Ghislenghien I, l'Intercommunale I.D.E.T.A. a étudié, en collaboration avec le Bureau d'Etudes POLY'ART, le projet de travaux de rectification et mise à gabarit du Chemin Brimboriau entre la rue du Parc Industriel et la rue de la Villa Romaine.

Ces travaux entraînant une modification de la voirie et plus particulièrement de la placette et des zones de stationnement, le projet et les plans sont soumis pour approbation.

SITES D'ACTIVITE ECONOMIQUE DESAFFECTES

24. SAE - ALE 13 dit "Sucrierie". Travaux d'assainissement ou de rénovation des zones 1 et 2 de l'îlot ouest. Avant-projet. Notification.

L'arrêté ministériel du 3 octobre 2003 décide l'assainissement ou la rénovation du site SAE/ALE 13 dit « Sucrierie » sis à Ath.

L'arrêté ministériel du 12 juillet 2004 octroie à la Ville d'Ath une subvention régionale en vue de l'assainissement et la rénovation d'une partie du site susdit.

Ces travaux comprennent principalement des travaux de mise hors eau des bâtiments maintenus, de démolition, de clôture et de verdissage.

Vu l'urgence de transmettre cet avant-projet au département compétent de la Région wallonne afin de ne pas perdre le bénéfice des subsides susdits, en séance du 4 avril 2005, le Collège a décidé d'approuver en urgence l'avant-projet, relatif aux ZONES 1 et 2 de l'îlot ouest du site SAE/ALE13 dit « Sucrierie » sis à Ath.

25. Avenant n°1 à la convention annexe à l'arrêté de subvention du 12 juillet 2004 octroyant une subvention à la Ville d'Ath en vue de l'assainissement et de la rénovation du site SAE/ALE 13 dit "Sucrierie" à Ath. Notification.

L'arrêté de subvention du 12 juillet 2004 octroie une subvention à la Ville d'Ath en vue de l'assainissement et de la rénovation d'une partie du site SAE/ALE13 dit « Sucrierie ».

La convention annexe du 12 juillet 2004, passée entre la Région wallonne et la Ville d'Ath, prévoit dans son article 3.5 2^{ème} point relatif aux délais, le dépôt d'un avant-projet de travaux dans les 3 mois à dater de sa notification, à savoir au plus tard le 12 octobre 2004.

Ce délai n'a pu être respecté car la Ville souhaitait que cet avant-projet tienne compte de paramètres relatifs à la pollution des sols ainsi qu'à la présence d'amiante dans le bâtiment maintenu et à sa stabilité.

Le rapport d'étude d'orientation à réaliser par la SPAQuE n'étant toutefois prévu que pour la fin du mois d'avril 2005, la Ville a introduit le 11 mars 2005, auprès de la Région wallonne, une demande tendant à obtenir une prolongation du délai susdit.

La Région wallonne a transmis le 11 avril dernier le projet d'avenant n°1 à la convention du 12 juillet 2004.

Vu l'urgence, le Collège, en séance du 11 avril 2005, a marqué son accord de principe sur cet avenant n°1 à la convention annexe à l'arrêté ministériel du 12 juillet 2004.

RENOVATION URBAINE

26. Immeuble sis rue de Gand, 8. Acquisition et octroi d'un droit de superficie. Décision.

Dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine actuellement menée à la rue de Gand, l'entreprise Dherte vient de démolir les immeubles 10 et 12 de cette rue.

Suite aux investigations menées dans le cadre de cette démolition, il s'est avéré que l'imposante cheminée en déport des bâtiments susdits comporte également le conduit d'évacuation de la maison mitoyenne portant le n°8 (Cordonnerie), qui présente aujourd'hui d'importants problèmes de stabilité.

La Ville a aussitôt fait offre d'acquérir cet immeuble et a pris les dispositions nécessaires en vue du déménagement du locataire cordonnier vers un immeuble sis rue des Récollets, 30.

Au-delà, le Collège propose d'octroyer à un promoteur privé un droit de superficie en vue d'y construire deux logements (2 chambres).

27. Travaux d'aménagement de la propriété sise rue Gérard Dubois, 36. Conditions du marché de service relatif à la mission d'architecture et de coordination sécurité-santé. Choix du mode de passation de marché et de financement. Décision.

La Ville a récemment acquis un entrepôt hangar d'une contenance mesurée de 4a 83ca 25dm², sis rue Gérard Dubois, 36 à Ath.

La configuration de cette propriété permettrait la construction d'un immeuble avec bel étage et chambres, destiné à refermer le front bâti de la rue Gérard Dubois, et à la rénovation des bâtiments et hangars à l'arrière de la parcelle en parkings ou garages.

Semblable étude nécessite la désignation d'un auteur de projet chargé d'établir cahier des charges, plans, métré descriptif et devis estimatif ainsi que d'un coordinateur sécurité-santé, projet et réalisation.

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

28. Acquisition de documents à destination du Réseau local de Lecture publique d'Ath.

Avec 10.000 usagers, 145.000 prêts de documents, 3000 consultations d'Internet, 80.000 documents dont un millier de jeux, 123 abonnements à des périodiques, le réseau local de lecture publique d'Ath a montré en 2004 un dynamisme qui se situe bien au-delà de la moyenne enregistrée en Communauté française. Si le réseau est bien implanté dans la vie culturelle de la ville, il joue aussi un rôle d'attractivité non négligeable sur la région : près de 4 lecteurs sur 10 sont domiciliés hors de l'entité avec les répercussions que ceci peut avoir sur l'activité économique (commerces).

Le travail accompli en faveur des écoles de l'enseignement fondamental, de l'enseignement secondaire et des groupes d'adultes handicapés mentaux est très important. L'année scolaire 2004/2005 se terminera avec près de 500 animations aux nombreux thèmes : contes, lecture vivante, recherches documentaires, projet « Dites, les enfants ! », ateliers philosophie, ateliers écriture et dessin, ateliers poésie, ateliers devinettes.... Depuis plusieurs mois, un groupe de déficients mentaux, encadrés par un bibliothécaire, travaille à la réalisation d'un guide du lecteur qui servira d'outil non seulement aux handicapés mais aussi à toute autre personne. L'ensemble de ces activités est organisé, encadré et supporté par le seul personnel de la Bibliothèque. 400 visites de classe à la Bibliothèque Jean de La Fontaine et des centaines de visites et animations sont aussi organisées à la ludothèque « Pirouette ». Le réseau local de lecture d'Ath détient vraisemblablement le record du nombre d'animations réalisées dans une bibliothèque en Communauté française.

Aux côtés des livres et des périodiques, les nouvelles technologies sont toujours bien présentes tant par les accès à Internet mis gratuitement à la disposition du public que par les initiations, également gratuites, dispensées le samedi matin. Les formations qui, au début, se limitaient aux rudiments d'utilisation d'Internet et de Word se sont étendues au courrier électronique, à la sécurité sous Windows et prochainement aux appareils photographiques numériques. En 4 ans d'existence, l'espace multimédia a enregistré le passage de plus de 8000 usagers dont beaucoup issus de milieux socialement et économiquement défavorisés. Des réfugiés pris en charge par le C.P.A.S. fréquentent très régulièrement l'espace. Il est souvent pour eux le seul lien avec leur pays d'origine. Des séances d'initiation sont spécialement mises sur pied pour des personnes qui relèvent du C.P.A.S.. En ce domaine, la Bibliothèque s'efforce aussi de réduire la fracture sociale engendrée par la maîtrise ou non des technologies informatiques.

La section ludothèque « Pirouette » établie dans les locaux de la Bibliothèque Loisirs et Culture, fruit de l'excellente collaboration entre les réseaux libre et communal de la lecture d'Ath compte aujourd'hui un millier de jeux pour plus de 600 utilisateurs. La création de la ludothèque en 2002 répondait à une réelle attente de la population. Des classes participent régulièrement à des animations en concertation étroite avec la bibliothèque Jean de La Fontaine. La ludothèque organise régulièrement des « soirées découvertes » destinées aux adolescents et aux adultes au cours desquelles les dernières acquisitions sont présentées et exploitées. Les prochaines années seront celles de la consolidation du travail réalisé. Ath dispose aujourd'hui d'un pôle attractif de mise à disposition de ressources documentaires, situé dans un périmètre restreint. A côté des sections du réseau local lui-même (section salle de lecture, sections « adultes » et « jeunesse », espace multimédia, section ludothèque) le stationnement bi-hédomadaire du Discobus de la Médiathèque, à proximité de la bibliothèque, complète l'offre par les supports magnétiques musicaux et éducatifs.

Cet ensemble de services à la population qui s'est mis en place ces 5 dernières années doit être soutenu par l'acquisition de documents supplémentaires pour rencontrer les exigences du législateur.

L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 mars 1995 organisant la lecture publique prévoit que la Ville doit acquérir un minimum de 4500 documents par an. Ne pas rencontrer cette obligation entraînerait la suppression des subventions-traitements et de fonctionnement allouées par la Communauté et la Province de Hainaut. La volonté est également d'élargir le choix du public, notamment des jeunes, à des supports de qualité de plus en plus nombreux.